



Droit sur ue personne majeure

Par **steph**, le **19/02/2009** à **12:54**

j'ai une mere qui depuis 4 ans a perdu son mari et depuis elle prends des cachets pour une depression et elle melange avec de l'alcool .rnrresultat on a deja finir au urgences.rnet cote finance c'est pas genial elle nous fait des credits .rnnous ces enfants on a tres peur de devoir payer a sa place.rnet ce matin j'ai ete au tribunal pour qu'on la mette sur tutuelle mais on m'a repondu qu'elle etait pas assez malade pour ca .rndonc ma question c'est qui je dois aller voir pour qu'une personne cher son compte a sa place

Par **Paula**, le **19/02/2009** à **13:30**

Bonjour,rnrnVous pourriez retourner au Tribunal pour demander un dossier de "mise sous curatelle" et vous renseignez à ce sujet. C'est moins que la tutelle et cette procédure est faite, entre autre, pour les personnes qui dépensent inconsidérément et risque de mettre leurs finances en péril. Elle continuera à gérer mais avec l'aide d'un curateur.rnCordialement